

## Droit de grève et démocratie en danger

**Répression syndicale, criminalisation du mouvement social, limites du droit de grève, réquisition de grévistes et aujourd'hui utilisation de forces « de l'ordre » pour casser une grève : notre démocratie est en danger.**

La **répression syndicale** est un élément omniprésent dans les relations de travail en France, où faire taire les syndicalistes et les salariés qui troublent le climat serein nécessaire à l'exploitation, est une conception particulière des relations sociales. La répression se banalise, devient une pratique courante. Selon les statistiques des inspecteurs du travail, de plus en plus d'élus et mandatés sont licenciés chaque année. Des milliers de militants supportent petits harcèlements quotidiens, retard de carrière, licenciement, procès...

**Tout le mouvement social subit la répression, voire la criminalisation.** Ainsi plus de 2 ans après la lutte des Continental contre les 1 113 licenciements annoncés par un groupe multimilliardaire, se tiendra mercredi 4 janvier 2012 à 13h30 à la Cour d'appel d'Amiens le procès pour juger Xavier Mathieu, pourtant relaxé par le tribunal de Compiègne, pour avoir refusé le prélèvement ADN suite à la simple amende à laquelle il avait été condamné, comme cinq autres travailleurs de Continental, pour leur participation à la manifestation contre la fermeture de l'usine de Clairoix, à la sous-préfecture de Compiègne en avril 2009. Nos syndicats SUD Energie et SUD PTT défendent actuellement des militants ayant eu le tort de faire grève.

**Les limites au droit de grève ne cessent de s'étendre.** Les salariés des transports terrestres ne peuvent faire grève qu'après une procédure de 2 semaines (non utilisée pour négocier réellement) et en annonçant 48h à l'avance leur intention de faire grève, ce qui permet toutes les pressions de la hiérarchie.

**La réquisition des grévistes :** le gouvernement a tenté de casser les grèves des raffineries de Grand-puits et Gargenvile contre la contre-réforme des retraites en 2010. Le 17 novembre 2011, l'OIT a condamné cette atteinte à la démocratie : les préfets ne pourront plus réquisitionner des grévistes qui ne mettent pas en danger la vie, la santé ou la sécurité des personnes.

**Et maintenant le gouvernement envoie des forces « de l'ordre » jouer le briseurs de grève en remplaçant les grévistes sur leur poste de travail.** Après des semaines de refus de négocier, le gouvernement tente de casser la grève des agents de sûreté (Securitas, Brink's, Alyzia Sûreté, Vigimark, Samsic, ICTS...) qui contrôlent les passagers avant embarquement.

**Le gouvernement veut passer en force sa politique de régression sociale, d'austérité au profit d'une petite minorité de personnes de plus en plus riche. Il refuse le dialogue social et utilise la répression** comme une pression permanente pour pousser le syndicalisme à s'inscrire dans ces relations, en excluant les syndicalistes rebelles, en réprimant un syndicalisme combatif.

Le droit de grève et la démocratie ne sont pas négociables, ils doivent être défendus. Solidaires, avec d'autres forces, s'y emploie avec toute son énergie.

Contact presse : Patrice Perret, secrétaire national, 06 25 94 78 00

**Note :** Solidaires a contribué à la rédaction de « Répression et discrimination syndicales » aux Editions Syllepse.